



Cour de justice
de
l'Union européenne

MEMORANDUM

De : M. le Greffier

À : M. Stryhn Meyer, président de l'Union Syndicale Fédérale EPSU-CJ
M. Vicente Núñez, président de l'Union Syndicale Luxembourg

Copie : M. Placco, directeur général de l'Administration
M. Kirchner, directeur des Bâtiments et de la sécurité
M^{me} Saba, directrice des Ressources humaines

Date : 11 juin 2025 Réf. : CG/051/2025

Objet : **Réflexion sur l'occupation des locaux**

Dans le cadre des réflexions sur les conséquences de l'intégration à la Cour des outils liés à l'intelligence artificielle, notamment pour ce qui concerne la traduction juridique, et de l'impact que cette intégration peut avoir à terme pour notre institution, toute mise en œuvre des projets-pilotes relatifs à l'occupation des locaux me paraît prématurée.

En effet, dans le contexte actuel, il me paraît nécessaire de concentrer notre réflexion sur l'organisation des services de l'institution et l'évolution possible des métiers.

La manière dont nous occupons nos locaux n'en reste pas moins une question importante et nécessaire pour la Cour. J'ai donc demandé à l'administration d'aller au bout des travaux de réflexion et de la procédure de concertation avec les syndicats sur la question de l'occupation des locaux, de façon à ce que l'institution puisse s'appuyer sur des conclusions pleinement abouties lorsque le moment sera venu.

Je vous remercie par avance de votre contribution sur ce sujet, ainsi que tout autre concernant la fonction publique de l'Union.

Je reste, comme toujours, disponible pour vous rencontrer si vous le souhaitez.


A. Calot Escobar